

## À travail égal, salaire égal ?

8 mars 2022



28,5 %, 16,8 % ou 5,3 % ? Il existe plusieurs façons de mesurer l'écart de salaire entre les femmes et les hommes et l'on s'y perd parfois. Chacune a son intérêt, mais elles ne mesurent pas la même chose. Globalement, tous temps de travail confondus, les femmes touchent 28,5 % de moins que les hommes. Si on raisonne pour des temps pleins, c'est 16,8 %. Enfin, les écarts de salaires que l'on ne sait pas expliquer, qui relèvent très probablement de la discrimination, s'élèvent à 5,3 %. Expliquons ces différents concepts.

### 1- L'écart total : les femmes touchent 28,5 % de moins que les hommes

Tous temps de travail confondus (temps partiels et temps complets rassemblés), les salaires féminins valent en moyenne 71,5 % des salaires masculins, selon les données 2017 de l'Insee [1] Les femmes touchent donc 28,5 % de moins ( $100\% - 71,5\% = 28,5\%$ ) que les hommes. On pourrait aussi dire que les hommes perçoivent 39,9 % de plus ( $100 \text{ divisé par } 71,5$ ).

### 2- L'écart à temps de travail égal : les femmes touchent 16,8 % de moins

Le premier facteur explicatif des inégalités de salaires provient des différences de temps de travail. Une femme sur trois travaille à temps partiel, ce qui n'est le cas que d'un homme sur dix environ. Le revenu salarial moyen des femmes est logiquement inférieur à celui des hommes. De plus, le temps de travail des hommes est accru par les heures supplémentaires qu'ils effectuent plus souvent que les femmes. Pourtant, même en ne comparant que les salaires en équivalent temps plein, les femmes perçoivent encore 16,8 % de moins que les hommes.

### 3- L'écart à temps de travail et métiers équivalents : les femmes touchent 5,3 % de moins

Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes métiers. D'une part, les femmes occupent moins souvent des positions d'encadrement que les hommes et sont moins nombreuses parmi les hauts salaires. D'autre part, même à catégorie sociale comparable, elles n'exercent pas dans les mêmes secteurs professionnels. Or les métiers majoritairement exercés par des femmes sont aussi souvent les moins bien payés.

Si l'on retire l'effet de la profession exercée, les femmes gagnent en moyenne 5,3 % de moins que les hommes. Cet écart « toutes choses égales par ailleurs » reste inexpliqué par l'Insee. Il résulte pour partie de discriminations et peut-être d'autres facteurs non mesurés ici, qui restent à définir. C'est le chiffre qui s'approche au plus près d'une mesure de la discrimination salariale, d'un traitement différent, uniquement en fonction du sexe des personnes. Attention : c'est une moyenne, tous âges et toutes professions confondus.

Aucun de ces chiffres n'est meilleur que l'autre : ils décrivent différentes réalités. Le chiffre de l'écart total a le mérite de mesurer ce que chacun touche, mais il comprend une partie de personnes qui ont choisi le temps partiel : dans ce cas on ne peut parler d'inégalités. Le chiffre de 5 %, qui s'apparente aux discriminations, est plus proche de la différence de traitement, comme disent les statisticiens « toutes choses égales par ailleurs » mais il a l'inconvénient de masquer des inégalités qui se situent en amont : le temps partiel subi, l'orientation des filles à l'école, le fait que les secteurs dits « féminins » paient moins bien. À raisonner à responsabilités équivalentes, on oublie aussi que les hommes ayant tendance à choisir d'autres hommes pour les postes de pouvoir, les femmes restent moins souvent que les hommes nommées aux responsabilités, même si cela évolue.

Salariés du secteur privé. Lecture : les salaires des femmes sont en moyenne inférieurs de 28,5 % à ceux des hommes tous temps de travail confondus. Si on retire l'effet du temps partiel (-11,7 points), l'écart pour un temps de travail équivalent est de 16,8 %. En moyenne, les femmes et les hommes n'exercent pas dans les mêmes secteurs ni au même niveau hiérarchique. Les professions où les femmes sont majoritaires sont en moyenne moins bien rémunérées. Si on retire l'effet de la profession exercée (-11,5 points), l'écart de salaire inexpliqué est de 5,3 %.

Source : Insee – Données 2017 – © Observatoire des inégalités

